Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 15 (1877)

Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-184207

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABOUNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50. Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur 4516013. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lettre d'un frère à sa sœur.

Tout finit ici-bas, chère sœur, et ce que nous croyions éternel et immuable devient bientôt, avec les ans, poussière et ruine. Quand nous nous sommes attachés à quelque chose, quand nous avons donné notre cœur et notre affection à quelqu'un, nous pensons conserver toujours ces objets aimés; mais, hélas! viennent le temps destructeur, les soucis rongeants, le travail qui énerve et qui use, voilà que tout ce que nous avions aimé, tout ce que nous avions cru si durable, si solide, se flétrit, se fâne, disparaît ou nous oublie.

Hélas! je viens d'en faire une cruelle et douloureuse expérience, et je sens le besoin de te confier mes peines, afin que, si c'est en ton pouvoir, tu viennes relever mon courage abattu..... Je n'ai plus de chaussons.

Où sont-ils maintenant ces vieux serviteurs qui qui pendant trois ans et demi n'ont cessé de me rendre des services incalculables? Ils ont vu la France, l'Italie et la Suisse; ils ont franchi nos montagnes, ils ont parcouru nos vallées, ils ont bravé les chaleurs de la canicule et résisté au froid du plus long des hivers..... et maintenant, où sont-ils?

Cependant, chère sœur, ils ont toujours été bien soignés; en esfet :

Une pauvre servante au moins m'était restée, Qui des airs d'aujourd'hui n'était point infectée; Avec toute l'ardeur que chacun lui connaît, Elle lavait mes bas et les retaconnait; Car dans ses mains le dé, le fil et les aiguilles Servaient à restouper mes chaussons en guenilles. Mais comme tout bientôt n'est que poudre ici-bas, Elle ne pourra plus ravauder feu mes bas! Je te le dis, ma sœur, ce grand malheur m'oppresse, Et c'est à toi, vois-tu, qu'il faut que je m'adresse. Je n'aime point du tout, hélas! chaque matin Chausser mille pertuis sur ma peau de satin; C'est donc toi qui devras, en fille bien sensée, M'envoyer.... mais suffit! tu connais ma pensée. Je pourrais cependant, sans les chercher si loin, Me procurer ici les bas dont j'ai besoin; Mais un pauvre garçon est trop bonne pratique Quand il doit acheter chaussons à la boutique: " Prenez ceux-ci, monsieur, croyez-moi, lui dit-on, Ils sont pur fil d'Ecosse et n'ont point de coton. » Puis, quand monsieur s'en va, jusqu'au seuil de la porte, Et commis et patron lui forment une escorte. De retour au comptoir, le vendeur en riant, S'écrie alors tout haut: « Encore un ignorant »!

Depuis deux mois déjà ma détresse est profonde, Car céans, beaucoup plus qu'en aucun lieu du monde, Les secrets les plus hauts n'y sont que des chansons, Et l'on sait que je n'ai plus ni bas, ni chaussons!

Que te dirai-je de plus éloquent, ma bonne Julie; je connais ton excellent cœur, et je suis sûr d'avance que tu te feras un grand plaisir de m'envoyer le plus tôt possible une douzaine ou deux de bons chaussons en fil, et des plus solides. De mon côté, je ferai tous mes efforts pour les former; ils auront en moi un maître qui ne les laissera pas inactifs, et certes, au bout de deux ou trois ans, ils auront acquis l'expérience des vieillards! Ah! mes futurs amis, que je vous porte envie, moi qui n'en ai point..... d'expérience!

Le général Changarnier, qui est mort le 14 février dernier, avait survécu à ses compagnons des guerres d'Afrique, les La Moricière, les Bedeau, les Cavaignac; quoique plus jeunes que lui, ceux-ci l'avaient de bien des années précédé dans la mort; il restait debout, sous le poids de l'âge, à quatre-vingt quatre ans, témoin d'une autre époque, encore mêlé aux intérêts et aux luttes de la nôtre.

Un beau trait de courage est à citer dans sa carrière militaire. Lors de la première expédition de Constantine, Changarnier était chef de bataillon du 2e léger. Après plusieurs attaques vigoureusement repoussées, les colonnes françaises, labourées en tous sens par les boulets ennemis, durent se retirer. La retraite commença à 4 heures du matin, et le général de Rigny plaça l'extrême arrière-garde sous les ordres du commandant Changarnier, qui s'était vaillamment conduit à l'attaque de la ville. Les Arabes se lancèrent aussitôt à la poursuite des assaillants; des nuées de cavaliers se portèrent sur les flancs et sur les derrières de l'armée française, en poussant des cris affreux. Il fallut abandonner plusieurs caissons d'artillerie, le matériel du génie, 2 obusiers, et, chose plus douloureuse à dire, 12 voitures de blessés. Dans cette situation critique où l'armée française était enveloppée, serrée par un ennemi implacable, le commandant Changarnier se couvrit de gloire, et s'attira les regards et l'estime de tous. Se voyant trop vivement pressé à l'arrière-garde, et n'ayant qu'un bataillon réduit à moins de 300 hommes, il voulut infliger une leçon aux Arabes et leur apprendre ce que pouvait une poignée de Français conduits par un chef intrépide. Il arrête sa petite troupe et la forme en carré: Allons mes amis, dit-il, voyons ces gens-là en face; ils sont 6000 et vous êles 300; vous voyez bien que la partie est égale.

Les soldats attendirent tranquillement l'ennemi à portée de pistolet, puis dirigèrent sur lui un feu meurtrier de deux rangs, qui joncha le sol de cadavres. Les Arabes s'enfuirent épouvantés.

Depuis ce moment ils renoncèrent aux charges et se contentérent de harceler l'armée française.

Sordà, à la fàire dè Cossené.

Sordâ étâi on gaillâ dè pè contrè Savegny, qu'on lâi desâi Sordâ po cein que l'avâi z'âo z'u servi ein Nollande, et que l'avâi mémameint étâ tanquiè pè lo Javâ, iô l'est que cret lo crouïo café, kâ vo sédè prâo diéro lè fennès font lè moléjès quand cheint on pou mau:

— Ete bon lo café dè cllia novalla boutequa, Françoise?

- Oh! na fâi na; cheint lo Javâ.

Don, po ein reveni, quand son teimps fe fini, Sordâ rarevà pè châotrè, iô ne rapportà què la misère, la tsaropiondze, prâo malice et 'na granta moustache qu'on arâi quasu de duè conolhies dè reta appondiès pè lo gros bet. Po travailli, cein fut midzo; l'avâi lè coutès ein long et ne sè poivè pas cllieinnâ. La terra est trâo bassa, se desâi. On ne sâ pas bin dè quiet viquessâi, kâ l'étâi pourro coumeint lè rattès. Coudessâi bin veindre pè lè fâirès n'espéce dè pudra po potsì lo dzauno, que cein étâi don bon po lè boclliès dè borés, po lè botons dè carabiniers et ora po clliâo dâi caloniers, mâ c'étâi dè la bourtiâ, que n'ein veindâi quasu rein; ye desâi que cllia pudra vegnâi dè per lé âotrè, mâ n'étâi rein què dâo crouïo tiolon que pelâvè. Dein ti lè cas ne râocanâvè nion et quand bin sè frottâvè cauquiès iadzo lo veintro ein pliace dè dédjonnâ, l'étâi adé conteint coumeint on bossu.

On iadzo que l'étâi z'u à 'na fâire dè Cossené, iô n'avâi jamé étâ et iô nion n'avâi onco étâ attrapâ avoué son tiolon, posà sa lotta découtè cllia granta deléze ein fai que ia quie ein arreveint, et coumeint cé coo étâi tant risolet, l'avâi prâi avoué li on vîlho fusi, po férè dâi farcès et po férè à veni la pratiqua. Adon à ti clliâo que passâvon, lè branquâvè ein jou avoué son crouïon ein faseint: Payez! ou si non...

Ma fâi lè dzeins aviont 'na fringâla dè la metsance ein vayeint cé grand estafié avoué sè grantès berbitchès, et que l'avâi onco met on espèce dè toquie avoué 'na plioumatze rodze. Ye se peinsâvon : « resseimbliè à cé certain Diesselai que lâi a su lo potré à Gueyaumo Tè, vai la bécllire et qu'étâi tant crouïo, et porrâi bin étrè lo bailli âo bin lo syndico dè Cossené que l'ont met quie po no férè pàyi! » Pàyîvon vito 'na demi-batz et l'aviont couâite dè tracî.

Y'ein eut portant ion qu'étâi on pou d'apareint avoué lo syndico, qu'allà lâi racontâ l'afférè.

- N'ia pas moïan? que fe lo syndico.

- Oh quecha! et pi s'on ne pâyè pas, vo fot bas.

Adon lo syndico lài va avoué on moué dè dzeins que sè redzoïessont dè vairè quinna grimace l'autro allâvè férè. Sordâ, que ne lo cognessai pas, lo branquè coumeint lè z'autro et lâi fà : Payez! ou sinon...

— Ou si non, quoi? que fe lo syndico ein lo vouâiteint âo blian dâi ge.

— Ou si non... passez! que lâi dit l'autro.

Adon lo syndico commeinçà à épécllia de rirè et Sorda assebin et ti clliao lulus qu'aviont éta tant épouairao furont bin tant couyena, surtot que lo pétairu n'avai min dè tsin, que sè ramassiron ti et que du midzo on ein reve pequa ion su la faire, tant l'aviont vergogne.

Il faut laver son linge sale en famille. - Voilà une de ces locutions proverbiales qui revient très fréquemment dans la conversation et dont bien peu de gens peut-être connaissent l'origine. Employée pour la première fois par Voltaire, et adressée sous forme de conseil aux encyclopédistes, elle a reçu une nouvelle consécration en passant par la bouche de Napoléon ler, qui s'en est servi dans une circonstance demeurée célèbre. Le Corps législatif, dont la voix avait été si longtemps comprimée, venait de donner au gouvernement de l'Empereur les premiers signes d'opposition. Napoléon convoqua les députés le 1er janvier 1814, et, les apostrophant avec véhémence : « Que voulez-vous?... leur dit-il. Vous emparer du pouvoir? Mais qu'en feriez-vous? Qui de vous pourrait l'exercer? Avez-vous oublié la Constituante, la Législative, la Convention? Seriez-vous plus heureux qu'elles? N'iriez-vous pas tous finir à l'échafaud, comme les Guadet, les Vergniaud, les Danton? Et d'ailleurs, que faut-il à la France dans ce moment? Ce n'est pas une assemblée, ce ne sont pas des orateurs, c'est un général. Y en a-t-il parmi vous? Je cherche vos titres et je ne les trouve pas. Le trône lui-même n'est qu'un assemblage de quatre morceaux de bois doré recouvert de velours. Le trône, c'est un homme, c'est moi, avec ma volonté, mon caractère, ma renommée. C'est moi qui puis sauver la France et ce n'est pas vous. Vous vous plaignez d'abus commis dans l'administration : dans ce que vous dites, il y a un peu de vrai et beaucoup de faux. M. Raynouard a prétendu que le maréchaj Massena avait pris la maison d'un particulier de Marseille pour y établir son état-major; M. Raynouard en a menti. Le maréchal a occupé temporairement une maison vacante et en a indemnisé le propriétaire. On ne traite pas ainsi un maréchal chargé d'ans et de gloire. Si vous aviez des plaintes à élever, il fallait attendre une autre occasion que je vous aurais offerte moi-même, et là, avec quelques-uns de mes conseillers d'Etat, peut-être avec